

Centre de formation de police municipale

Évolutions du référentiel de formation initiale des agents de police municipale

6 mai 2025 / 12 mai / 26 mai
Présentation aux collectivités territoriales

Centre de formation de la police municipale d'Angers



ORDRE DU JOUR :



1. Contexte et enjeux
2. Présentation du centre de formation PM et de la DAF Sécurité
3. Quelques données d'activité 2024/projections 2025/programmation des FI
4. Le nouveau référentiel de formation initiale des agents (brigadiers) de PM
5. Les enjeux et incidences au sein des collectivités
6. Gestion administrative
7. Contacts

Centre de formation de la police municipale d’Angers

Contexte et Enjeux

Contexte Sécuritaire

Accroissement des recrutements dans les collectivités territoriales.

Plan d’actions

Adopté en juin 2022 pour un service public de formation réactif et de qualité.

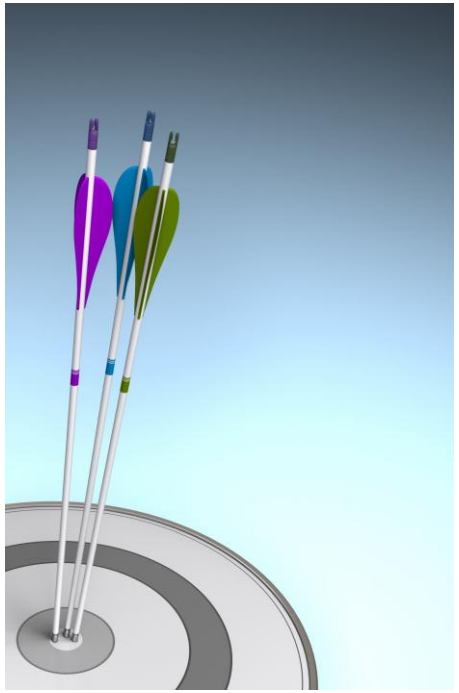
Centres de Formation

Création de 4 CFPM sur le territoire national.

ANGERS
MONTPELLIER
VILLENOY (MEAUX)
AIX EN PROVENCE

Objectifs de création des CFPM

1.2



Infrastructures Adaptées

Espaces dédiés à la formation des agents de police municipale.

Pédagogie Active

Mise en situation pratique au centre de l'apprentissage.

Accélération

Réduction des délais de départ en en formation.

Centre de formation de la police municipale d'Angers

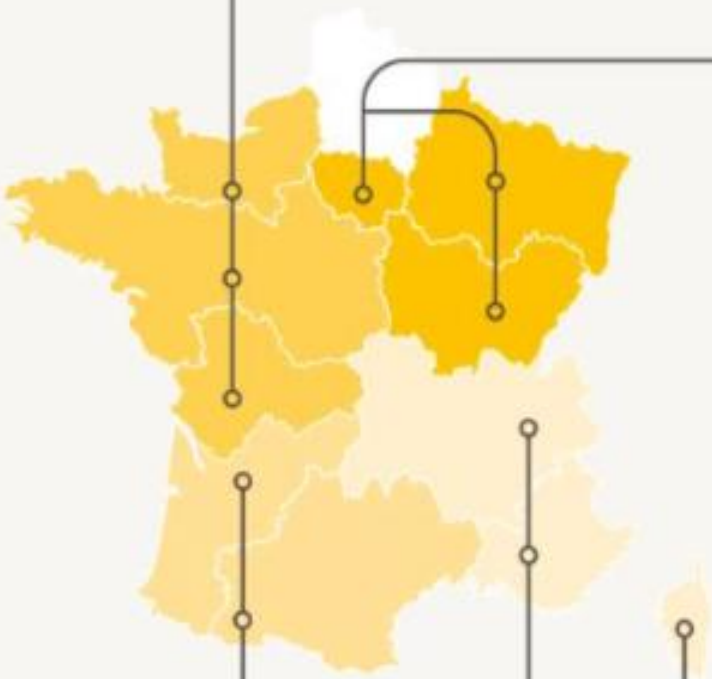
1.3

Périmètres des CFPM – Formations initiales

ANGERS (PAYS DE LA LOIRE)

Installé dans les locaux de la délégation et sur le site voisin de l'Inset, le CFPM d'Angers est en train d'achever sa première montée en puissance. Il sera en mesure d'accueillir en 2025 près de 2 fois plus de promotions de PM qu'en 2024 (20, contre 11). Dans une seconde phase, des travaux d'aménagement permettront bientôt de disposer d'espaces dédiés pour la mise en situation, en intérieur et en extérieur.

Ouverture en septembre 2024
360 stagiaires prévus en 2025



MEAUX-VILLENOY (ÎLE-DE-FRANCE)

Dernier-né des CFPM, inauguré le 26 novembre 2024, le site de Meaux-Villenoy accueille en phase de rodage les policiers d'Île-de-France pour leurs formations initiale et préalable à l'armement. Il montera en puissance dès le 1er février 2025 pour prendre en charge l'essentiel de la formation des PM des deux autres régions (Grand Est et Bourgogne-Franche-Comté) avec le site de Montigny, dans l'Ouest francilien.
Un nouveau site créé sur mesure à Meaux pour les besoins spécifiques de ces formations succédera à terme à celui de Villenoy.

Ouverture le 1er octobre 2024
Plus de 500 stagiaires prévus en 2025

MONTPELLIER (OCCITANIE)

AIX-EN-PROVENCE (PACA)

Direction Adjointe de la formation sécurité publique et civile – CFPM ANGERS

Directeur Adjoint Formations Sécurité
Sébastien GUITTET

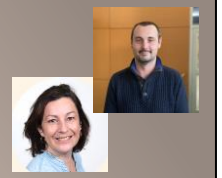


Formations initiales / Armement PM

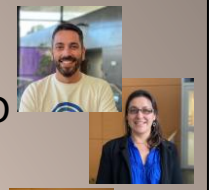
Responsable de service
Carine MARY



Conseillers Formation
Xavier CHEVALIER
Hélène GALON NEW



Assistants formation
Eddie BAHUAU CAILLARD
Bénédicte TODESCHINI



Secrétaires Formation
Agathe BERNARD
Lucile CABOT
Stéphane CLOUET
Delphine FRAPPEREAU NEW



Formations continues Sécurité publique et civile / Gestion de crise

Responsable de service
Nathalie TURBOT NEW



Conseiller Formation
Frédéric LIVENAIS SINTES NEW



Assistante formation
Adriana CHEMINAT NEW



Secrétaires Formation
Juliette CLARKE NEW
Anne-Laure IMBERT NEW



Accueil technique et logistique

Chargé d'accueil et d'intervention technique et logistique
Laurent GEORGES NEW



Technicien maintenance/logistique
À recruter

Présentation de l'organigramme de la direction

Centre de formation de la police municipale d'Angers

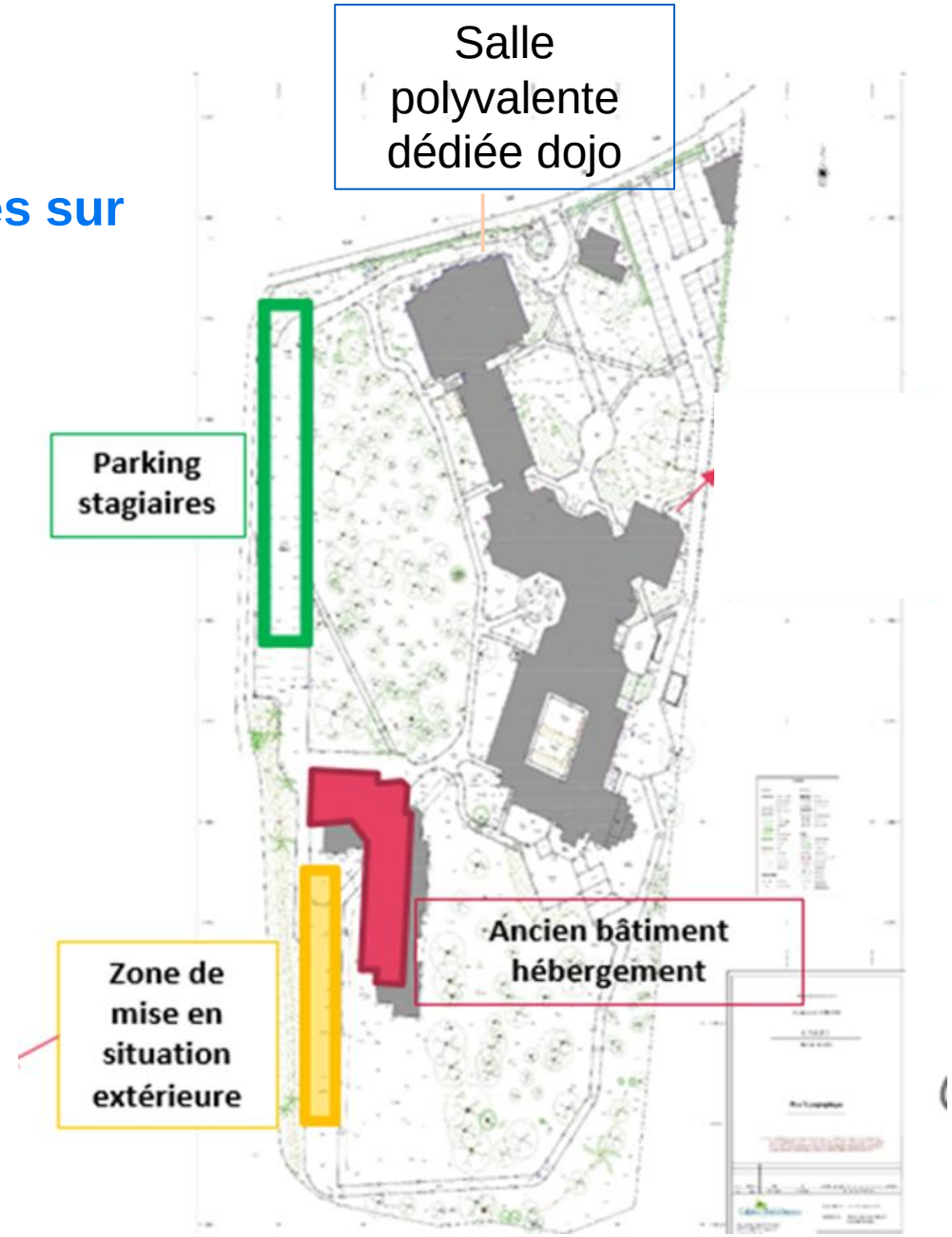
Des conditions pédagogiques renouvelées sur le site de l'INSET

2.1



- + Locaux extérieurs loués à la ville d'Angers

- + négociation en cours avec la ville d'Angers et le club de tir pour utiliser leur stand de tir



Des conditions pédagogiques renouvelées sur le site de l'INSET.

2.2

Un espace dojos





Des conditions pédagogiques renouvelées sur le site de l'INSET.

2.3

Un espace de mise en situation intérieur









Des conditions pédagogiques renouvelées

2.4

Un espace de mise en situation extérieur



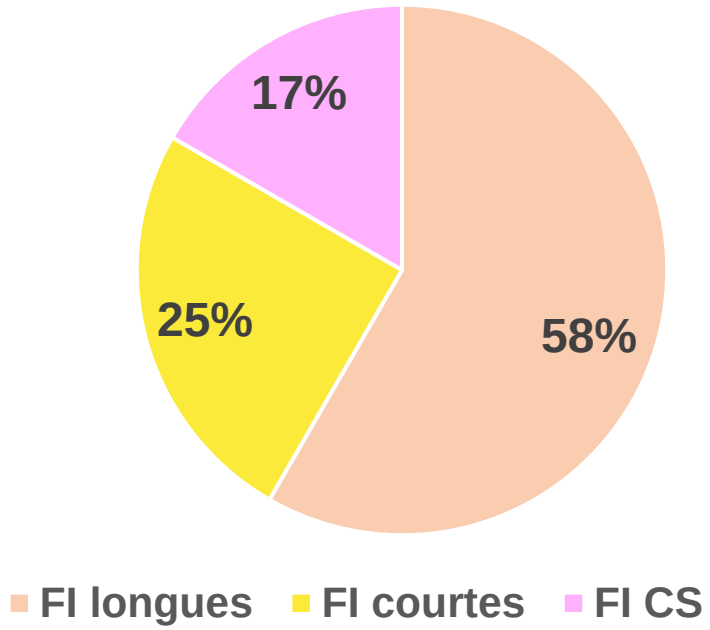


Centre de formation de la police municipale d'Angers – DAF Sécurité publique et civile

3.1

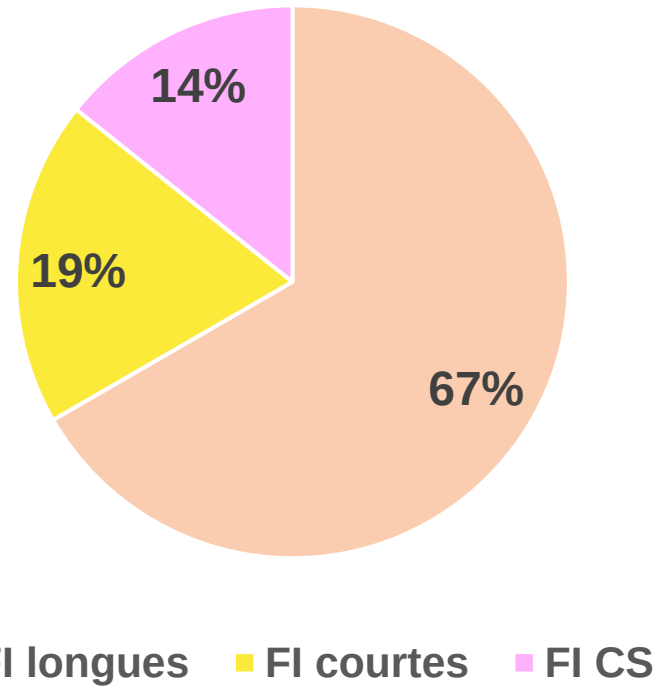
Quelques données d'activité 2024/projections 2025/programmation

216 stagiaires entrants en 2024



+ 430 JF

378 stagiaires entrants prévus en 2025



Le Centre de formation de la police municipale d'Angers

3.2

Données d'activités FI APM et CSPM 2024/2025

10 FI réalisées

6 FI APM

3 FI APM condensées

1 FI CSPM

21 FI programmées

14 FI APM longues

4 FI APM condensées

3 FI CSPM

Dont 9 entre septembre et décembre

6 longues / 2 condensées / 1 chef de service

Centre de formation de la police municipale d'Angers

Quelques données d'activité 2024/projections 2025/programmation

3.3

Programmation des modules juridiques 2025 en continuité des FI (dans l'attente de l'intégration dans le nouveau référentiel**)**

Date début	Date fin	Intitulé	Lieu	Code Stage	Code Session
10/02/2025	21/02/2025	Module Juridique	Angers	SXP1R	170
31/03/2025	16/04/2025	Module Juridique	Angers	SXP1R	236
19/05/2025	28/05/2025	Module Juridique	Angers	SXP1R	171
18/06/2025	11/07/2025	Module Juridique	Angers	SXP1R	238
23/06/2025	04/07/2025	Module Juridique	Angers	SXP1R	172
25/08/2025	19/09/2025	Module Juridique	Angers	SXP1R	239
22/09/2025	17/10/2025	Module Juridique	Angers	SXP1R	173
13/10/2025	07/11/2025	Module Juridique	Angers	SXP1R	240
27/10/2025	28/11/2025	Module Juridique	Angers	SXP1R	241
17/11/2025	19/12/2025	Module Juridique	Angers	SXP1R	242

Centre de formation de la police municipale d'Angers

3.4

Quelques données d'activité 2024/projections 2025/programmation

Taux de féminisation
22 %



Eloignement moyen : 160 km (310 km pour FI condensées)



Origine géographique des stagiaires accueillis

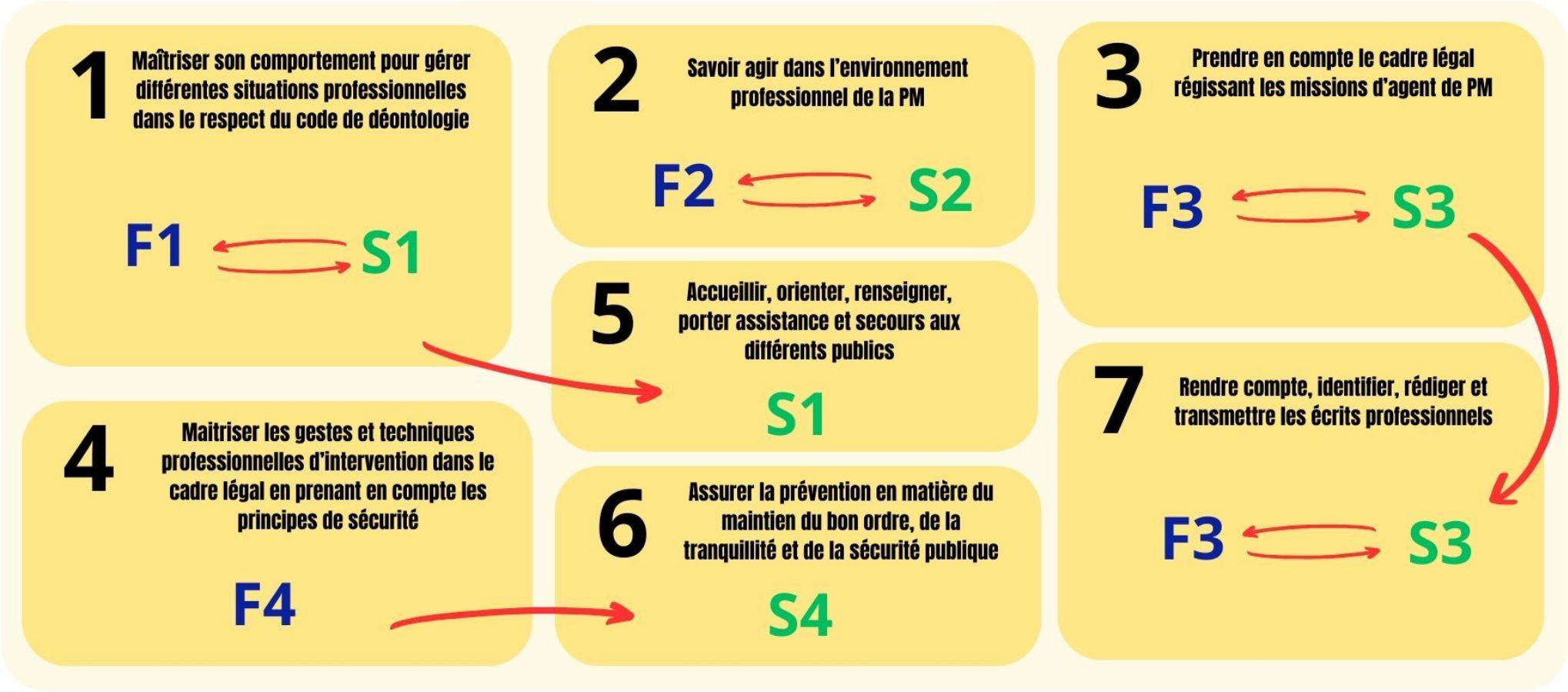
ECI Grand Ouest

69 %	
	45 % Pays de la Loire
	16 % Bretagne
	8 % Centre Val de Loire
11 %	Normandie
5 %	Nouvelle Aquitaine
4 %	Ile de France
4 %	Hauts de France
3 %	Bourgogne Franche Comté
3 %	Grand Est
0,5 %	Provence Alpes Côte d'Azur

Le nouveau référentiel :

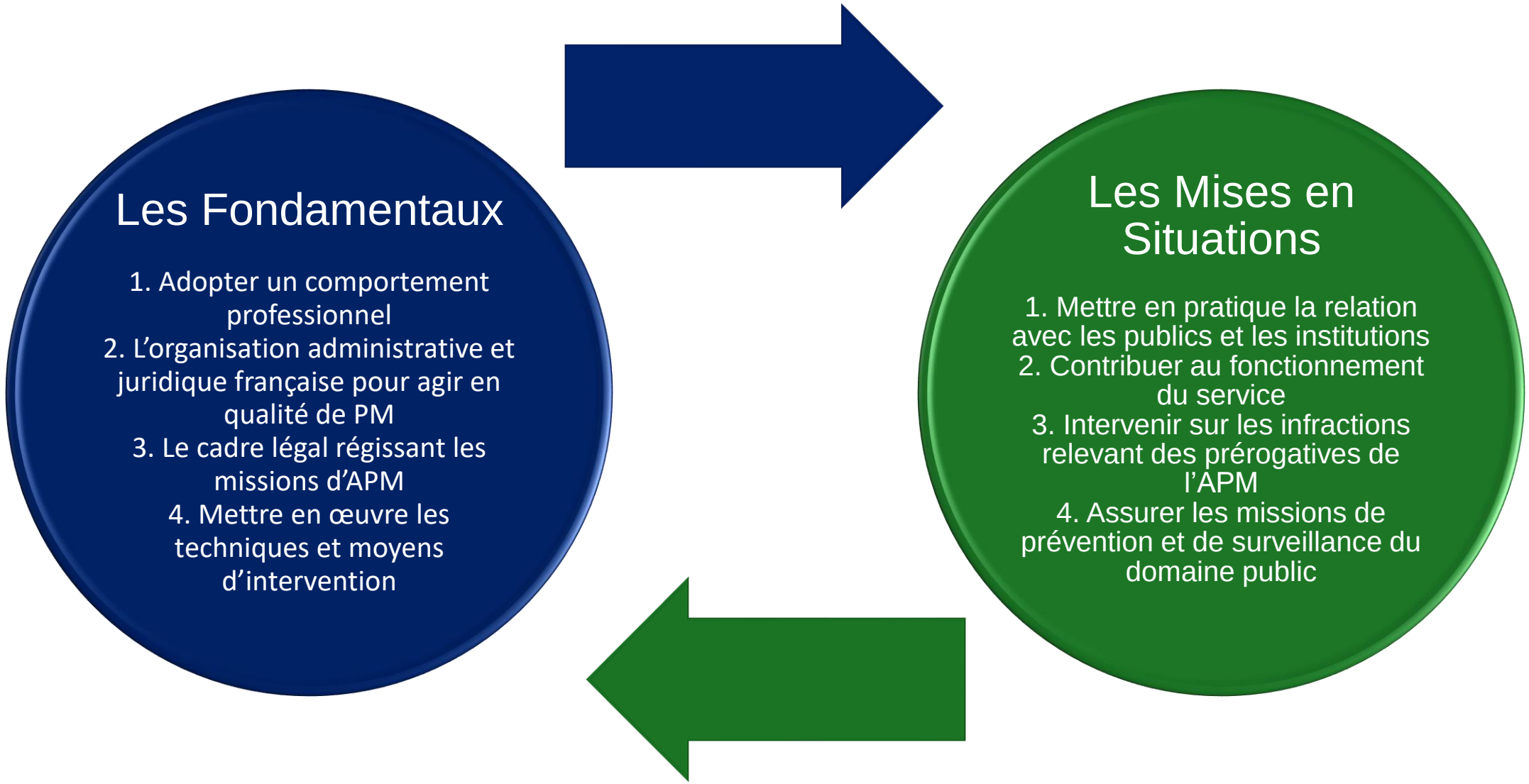
7 blocs de compétences évaluées et alimentés par :

- des modules de fondamentaux (F)
- des modules de mises en situations (S)



Le principe général

4.2



Le dispositif d’apprentissage

4.3

Alternance des temps d’apprentissages

Théoriques :

En présentiel

En distanciel

Travail en autonomie

FONDAMENTAUX

Apport de connaissances

Mise en application

Pratiques :

Etudes de cas

Mises en situation

Stages pratiques d’observation

Stages pratiques d’application

SITUATIONS

Le dispositif d’apprentissage

4.4

Les modalités de formation

Présentiel

Apports de connaissances et mises en application (Fondamentaux, Mises en situations)

Evaluations

Stages pratiques

Distanciel

Temps synchrone (classes virtuelles via Adobe connect)

Face à face pédagogique avec l’intervenant

Collectif

Temps asynchrone (autonomie sur Formadist)

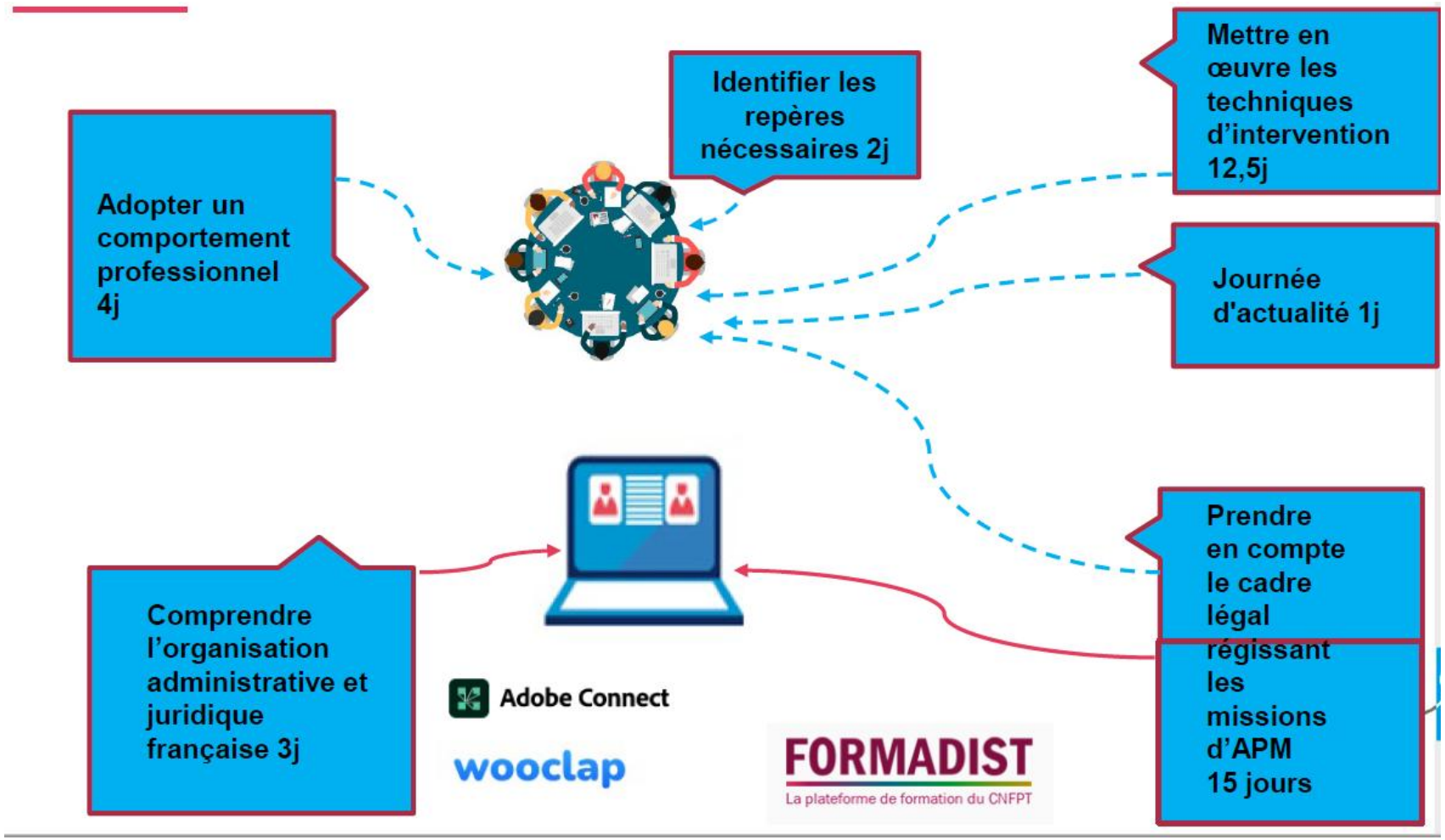
Travail personnel au rythme du stagiaire

Tutorat collectif ou en sous-groupes avec l’intervenant

Maintien du lien avec le stagiaire

Découpage des fondamentaux

4.5



Nouveau référentiel de FI APM

4.6

Les outils numériques du distanciel

FORMADIST
La plateforme de formation du CNFPT

Plateforme d'apprentissage à distance utilisée par le CNFPT. Elle offre au stagiaire des parcours pédagogiques dans lesquels il va retrouver les différentes ressources destinées à travailler les activités pédagogiques proposées par l'intervenant. Elle offre à l'équipe pédagogique (intervenants, CNFPT), des outils de suivi et d'accompagnement des stagiaires, individuels et collectifs.



Adobe Connect

Application de visioconférence qui permet l'animation des webinaires et classes virtuelles

Nouveau référentiel de FI APM

4.7

Les modalités d'évaluations

Les MSP Intermédiaires et Finales

Pas de changement => Passage en binôme et gestion d'une situation dans sa globalité depuis le départ patrouille jusqu'à la rédaction de l'écrit (grilles d'évaluations)

Evaluations des connaissances dans la continuité du temps de formation

Certaines séquences font l'objet d'une **évaluation en fin de séquence** :

- Bruits de voisinage (avec attestation en fonction du résultat)
- Module Juridique
- SST
- Moyens de communication
- Pratique sportive (modalité actuellement revue)

4.8

Nouveau référentiel de FI APM

Les modalités d'évaluations *suite*

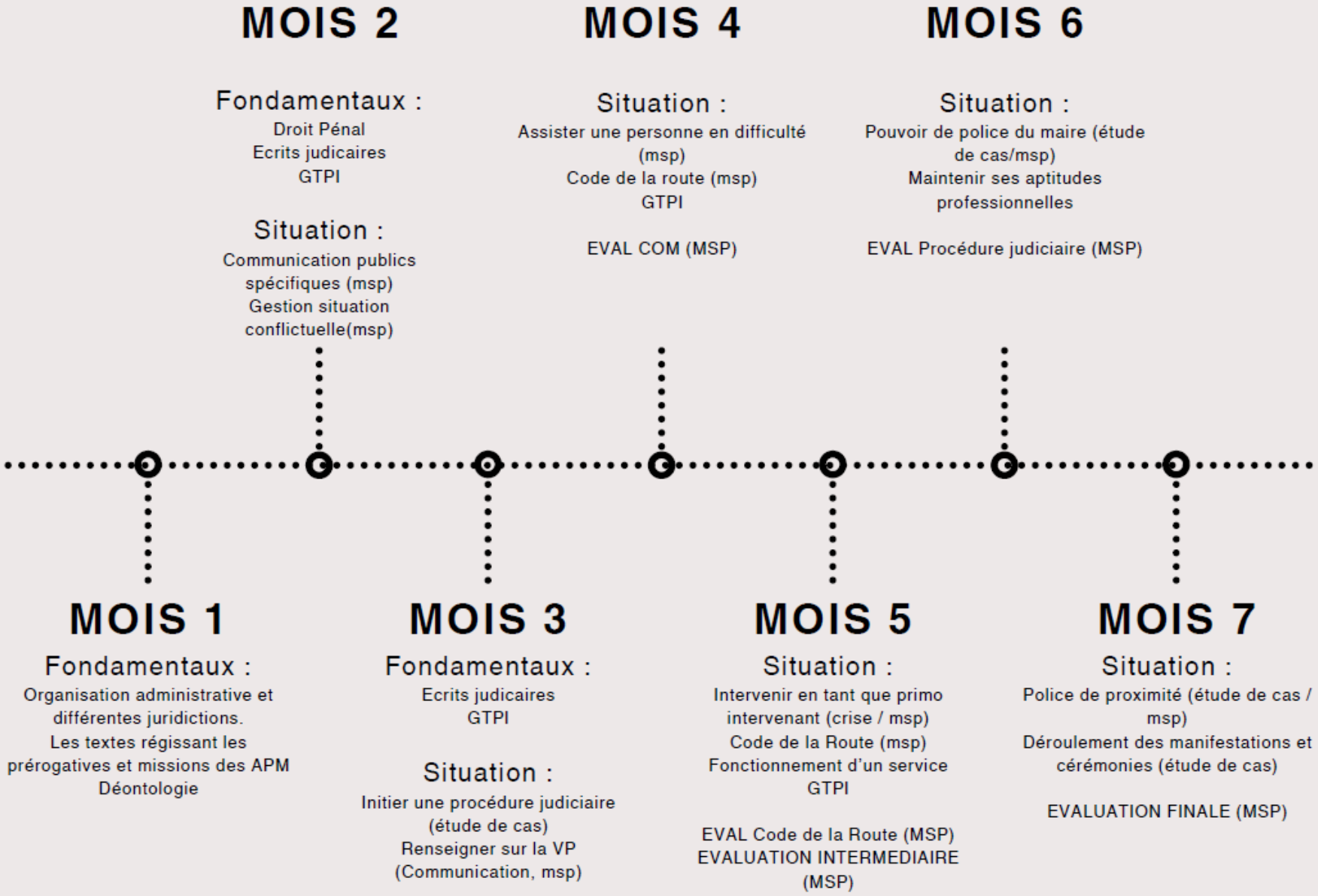
Plus de rapport thématique

Evaluation chiffrée par bloc de compétences : barème/20 (1 moyenne/bloc)
Un Bloc est acquis si moyenne du bloc supérieure ou égale à 10

TOUS LES BLOCS DOIVENT ETRE ACQUIS POUR VALIDER LA FORMATION
Tout bloc non acquis rend la formation non acquise dans sa totalité
Pas de possibilité de rattrapage

La décision de titularisation reste de la responsabilité de la collectivité employeur

Chronologie des contenus de formation



MOIS 1

Fondamentaux :

Organisation administrative et différentes juridictions.
Les textes régissant les prérogatives et missions des APM
Déontologie

MOIS 2

Fondamentaux :

Droit Pénal
Ecrits judicaires
GTPI

Situation :

Communication publics spécifiques (msp)
Gestion situation conflictuelle(msp)

MOIS 3

Fondamentaux :

Ecrits judicaires
GTPI

Situation :

Initier une procédure judiciaire (étude de cas)
Renseigner sur la VP (Communication, msp)

MOIS 4

Situation :

Assister une personne en difficulté (msp)
Code de la route (msp)
GTPI

EVAL COM (MSP)

MOIS 5

Situation :

Intervenir en tant que primo intervenant (crise / msp)
Code de la Route (msp)
Fonctionnement d'un service
GTPI

EVAL Code de la Route (MSP)
EVALUATION INTERMEDIAIRE (MSP)

MOIS 6

Situation :

Pouvoir de police du maire (étude de cas/msp)
Maintenir ses aptitudes professionnelles

EVAL Procédure judiciaire (MSP)

MOIS 7

Situation :

Police de proximité (étude de cas / msp)
Déroulement des manifestations et cérémonies (étude de cas)

EVALUATION FINALE (MSP)

Nouveau Référentiel FI APM

4.10

Déploiement à compter de septembre 2025 dans les 4 CFPM

Accompagné de nouvelles modalités horaires :

Chaque semaine de formation :

13h le lundi – 13h le vendredi

1. **Mises en Situations professionnelles**
 Augmentation significative des MSP dans la formation.
2. **Fondamentaux**
 Enseignement en présentiel et distanciel.
3. **Module Juridique**
 Ajout du module juridique FPA en fin de formation.

Enjeux et incidences pour les collectivités

5.1

Les outils numériques du distanciel

Accompagnement par le CNFPT

A l'ouverture de chaque promotion :
Temps de prise en main de l'outil informatique prévu

Un appui technique :
Une hotline est joignable en journée pour aider les stagiaires en difficulté
0800 100 310

Enjeux et incidences pour les collectivités

5.2

Organisation du temps et des lieux de travail

- **La formation à distance** est **réalisée sur le temps de travail**
- **Conditions matérielles à prévoir** :

 PC, casque ou enceinte, webcam, connexion internet, adresse mail nominative (professionnelle ou personnelle)

- **Lieux possibles** :

 au sein de la collectivité, espace de travail isolé et dédié à la formation (pas à l'accueil par exemple)

 ou en télétravail

 ou si pas de dotation d'équipement, partenariat à envisager avec espaces de co working, maison de service au public, établissement public numérique, médiathèque, antenne territoriale du CNFPT,…

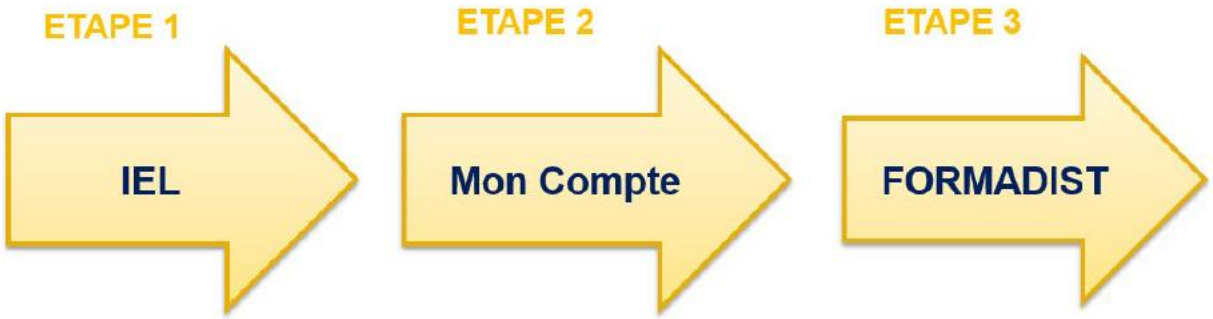
- **Pour les temps en présentiel à Angers**, **doter si possible l'agent d'un PC portable professionnel** (connexions aux logiciels de formation à distance, écrits professionnels, tests, …)
- **Règlement de formation de la collectivité à réinterroger**

Enjeux et incidences pour les collectivités

5.3

Importance adresse mail du stagiaire

❖ Accès à la plate forme Formadist :



Adresse mail de connexion (saisie dans la fiche IEL de l'agent par la collectivité) : doit être individuelle et active

Se déverse automatiquement dans « Mon compte » et Formadist.

Sert **d'identifiant au stagiaire** pour accéder aux applications du CNFPT

Le CNFPT adresse ensuite un **courriel de convocation** à la CT et au stagiaire avec les instructions de connexion envoyées uniquement au stagiaires)

❖ **Navigateur préconisé** : Firefox, Chrome, Edge

❖ L'accès à Formadist doit **être testé quelques jours avant la date de début de la formation**

Enjeux et incidences pour les collectivités

5.4

Accompagnement et information

❖ **Par le CNFPT,** temps de prise en main en ouverture de chaque promotion

❖ **Par la collectivité (encadrant, tuteur, collègues…)** :

Connaissance au préalable des principales évolutions de la formation (portage / sens)

Prise en compte du calendrier de formation pour organiser le planning de l'agent et sa disponibilité pour suivre la formation à distance

Collègues « ambassadeurs » du numérique pour accompagner les usages du numériques et ainsi éviter un éventuel découragement du stagiaire.

Enjeux et incidences pour les collectivités

5.5

IEL Police

- Accès à la **programmation annuelles des FI**
- **Inscription en front office de l'agent par la CT sur la FI souhaitée** :
 - Désignation du tuteur
 - Date de nomination
 - Mode de recrutement

Suivi du stagiaire

- Importance du **tuteur, du chef de service PM, services RH :**
 - Développement des compétences
 - Posture et comportement

Frais : modalités de prise en charge et indemnisation

6.1

Hôtel et restauration

- Hébergement dans les hôtels Angers et périphérie
- Restauration le midi pris en charge directement par le CNFPT **sauf les lundis et vendredi midi (13h // 13h)**
- Restauration du soir libre (base de participation du CNFPT 14 €)

Déplacements

- Organisation par chaque stagiaire pour venir sur le lieu du stage. Remboursement des trajets aller et retour selon les modalités du CNFPT. **Pas de remboursement d'éventuels frais de péage, ni de frais de parking sur place.**
- Pas de prise en charge dans le cadre des SPO et SPA

Délai d'indemnisation des frais : 10 à 15 jours après le dernier jour de la semaine concernée. (Semaine du lundi 1 au vendredi 5 janvier > remboursement entre le 15 et le 19 janvier).

Règlement intérieur

6.2

- **Horaires** : 13h le lundi // 9h – 17h // 13h le vendredi
- **Assiduité et absence** : information de la collectivité puis du CNFPT. **Pas d'absence pour assermentation.**

 Si absence sup. 1 jour modalités de rattrapage à redéfinir à compter de septembre
- **Tenue et comportement** : port de l'uniforme non autorisé dans le cadre du plan vigipirate
- **Véhicule de service non sérigraphié** (plan vigipirate)
- **Téléphone et ordinateur portable** à la discrétion du formateur

Contacts

Le CNFPT à vos côtés

- **L'équipe du service formations initiales et armement du centre de formation**
 Pour chaque promotion, 1 binôme conseiller formation / secrétaire formation
 (à moyen terme, trinôme avec assistant formation).
 1 binôme pour les formations à l'armement pour les collectivités des Pays de la Loire

- Pour tout contact, une **boîte mail de service** :
 fipmarmement.angers@cnfpt.fr

- **Les services ressources du centre de formation** : moyens généraux (accueil et hébergement accueil.paysdelaloire@cnfpt.fr) et comptabilité

- **Votre délégation régionale d'origine** (formation continue, formations à l'armement,..)

Centre de formation de la police municipale d'Angers



Questions

